



la feuille

le journal du concours PAYSAGE de VOTRE COMMUNE

SOMMAIRE

Le point de vue d'Alain LEBOEUF	p.01
entretien • la commune de Saint Laurent sur Sèvre	p.02
entretien • la commune de Talmont Saint Hilaire	p.04
partenaire • le Potager Extraordinaire	p.06
publications / agenda	p.08



papaver summiternum. photo : Audrey Boisseau, pour le Potager Extraordinaire

point de vue

UNE GRANDE PREMIÈRE

“**M**a participation au jury départemental du concours “le Paysage de Votre Commune” a été une grande première pour moi, qui tenais à vivre cette expérience pour me rendre compte des efforts fournis par les collectivités pour prendre soin de leurs espaces. Le souci des gens pour faire du Beau m’a vraiment touché.

Ce qui m’a interpellé chez les particuliers, c’est le temps que ces passionnés peuvent passer à l’entretien de leur jardin. Chaque jardin est unique, et concrétise l’investissement personnel de son propriétaire. C’est un constat valable pour l’ensemble du département, quels que soient les contextes.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes que nous avons rencontrées, qui ont accepté de nous ouvrir leur jardin, et de nous faire partager leur passion. Je félicite également tous les participants au concours.

En ce qui concerne la catégorie Commune, il est fort appréciable que les élus attachent une importance à l’embellissement des lieux pour le plaisir des habitants et des visiteurs.

Nous avons la chance en Vendée que chaque commune



prende soin des espaces collectifs, malgré des moyens qui ne sont pas toujours très importants.

J’ai pu noter également une certaine évolution dans les techniques d’entretien des espaces : la préservation de la qualité de l’eau est maintenant un souci partagé. Nous devons tous être convaincus qu’un jardin est un espace vivant, qui évolue avec des contraintes extérieures. Un jardin trop artificiel nous gênerait certainement. Il faut donc encourager les habitants aux nouvelles techniques écologiques, et réfléchir aujourd’hui à l’entretien que l’on apportera demain.

Cette expérience passionnante s’est avérée très enrichissante. Ce concours mérite d’être largement reconnu par les élus, et valorisé auprès des habitants du département.

Alain LEBOEUF

Maire de Rocheservière, Conseiller Général du canton de Rocheservière, Vice-Président du CAUE de la Vendée, membre du jury départemental 2008.



photo : mairie de Saint-Laurent-sur-Sèvre

ST LAURENT SUR SÈVRE UNE GESTION RAISONNÉE DES ESPACES VERTS

- commune du Haut Bocage vendéen, située sur les rives de la Sèvre Nantaise.
- 1500 hectares pour 3500 habitants.
- commune riche de son patrimoine bâti et religieux.

Entretien avec **M. Dominique MAUDET**, adjoint à l'environnement, à l'agriculture et aux lotissements, **M. Maurice TIGNON**, responsable du service espaces verts, et **M. Fabrice PICARD**, agent communal.

2

La Feuille : “ St Laurent sur Sèvre bénéficie d'un cadre naturel très agréable. Utilisez-vous cet atout pour valoriser la commune ?

Dominique Maudet : Jusqu'à présent, nous ne communiquons pas sur nos espaces naturels. Nous sommes conscients qu'il s'agit pour nous d'un véritable atout dynamisant pour la commune. Pour preuve, la fréquentation importante de randonneurs et promeneurs tout au long de l'année. Malgré tout, l'entretien des espaces est logiquement adapté, pour permettre de respecter au mieux la qualité de l'eau.

Maurice Tignon : En effet, nous disposons de nombreux espaces naturels sensibles, propriétés du Département. Ces zones sont entretenues par la commune. Il y a quelques temps, les prairies étaient tondues très régulièrement. Maintenant, elles sont fauchées trois fois par an. Notre souhait serait de pouvoir évacuer les résidus de fauche, afin d'augmenter la biodiversité. Nous avons un très bon exemple sur la commune de deux parcelles gérées différemment. L'une est entretenue par un agriculteur : il fauche et utilise le foin en bottes pour ses animaux, ce qui permet d'exporter les résidus. L'autre est fauchée par nos services, et les résidus sont laissés en place.

Aujourd'hui, sur la première parcelle, nous avons une prairie avec une flore naturelle beaucoup plus importante que sur l'autre.

La surface totale des espaces verts communaux est de 38 hectares. Cet estimatif sera plus précis d'ici l'année prochaine, car nous disposons d'un logiciel informatique qui va nous permettre de rentrer toutes les surfaces. Cet inventaire nous permettra ensuite de mettre en place notre plan de désherbage communal, en sollicitant l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Nantaise.

La Feuille : Pourriez-vous nous dire quelles sont vos orientations pour le fleurissement de la commune ?

Fabrice Picard : Chaque année, le service décide d'une charte chromatique pour le fleurissement. Au départ, nous avons travaillé avec le CAUE pour définir cette trame de couleur. Maintenant chaque personne du service est concernée et s'intéresse au sujet.

Dominique Maudet : Nous informons également les habitants dans le bulletin municipal des couleurs choisies, en les incitant à fleurir de la même manière leur jardin. Nous souhaitons renforcer la sensibilisation dans le bulletin municipal ●●●

••• avec une "page verte" consacrée au paysage et à l'environnement.

Le concours permet d'impliquer la population dans l'embellissement de leur commune. Le jury circule sur l'ensemble du territoire et sollicite les particuliers. De cette manière, nous renouvelons nos lauréats. Bien évidemment, nous demandons l'autorisation d'entrer dans les jardins. On peut dire que le concours "le Paysage de Votre Commune" fonctionne relativement bien sur notre commune.

"les bons réflexes concernant la qualité et la consommation de l'eau"

La Feuille: Appliquez-vous l'entretien différencié des espaces verts ? De quelle manière ?

Maurice Tignon: Nous respectons les principes de la gestion différenciée, sans pour autant avoir codifié les espaces. Le désherbage est raisonné sur certains espaces (ex: le terrain de sport), ce qui nous a permis une très nette diminution de la consommation de désherbants chimiques. De nombreux espaces sablés se referment et s'enherbent progressivement et volontairement. Nous n'avons pas eu de retours négatifs de la part de la population. Aujourd'hui, en fonction du revêtement, on adapte le désherbage: pic-bine, rotofil, tonte, désherbage chimique... L'idéal serait que, dès la conception, l'on réfléchisse au matériau du revêtement en fonction de l'entretien.

Fabrice Picard: De la même manière, nous avons profité de cette année pluvieuse pour arrêter l'arrosage des pelouses près de la Mairie. Le bilan est plutôt positif puisque les habitants se sont maintenant habitués à ne pas avoir une pelouse bien verte, bien nette ! Il faut que chacun ait les bons réflexes en ce qui concerne la qualité et la consommation d'eau.



La Feuille: Quelles sont les actions que vous menez pour mettre en valeur votre patrimoine bâti ?

Dominique Maudet: Une des particularités de notre commune est l'omniprésence de la pierre locale. L'ensemble des enceintes des propriétés religieuses est bâti avec cette pierre. Nous avons voulu, nous aussi, la valoriser et l'utiliser pour tous nos murets communaux. Un agent communal est spécialisé en maçonnerie, et c'est lui qui crée tous les murets que vous pouvez voir à St Laurent.

Nous avons aussi de nombreux projets d'aménagement: une coulée verte, la rue principale, création de jardins familiaux... Pour chacun de ces projets, nous souhaitons intégrer l'équipe technique, et prendre en considération les contraintes de terrain

"prendre en compte les contraintes de terrain tout en préservant une cohérence patrimoniale"



▲ fleurissement de printemps accompagnant la sente piétonne.

▲ un des nombreux espaces naturels sensibles sur la commune.



photo : Jacques Boussié

TALMONT SAINT HILAIRE UNE DIVERSITÉ DE PAYSAGES À GÉRER ET RESPECTER

- commune située sur le littoral vendéen.
- 9200 hectares, commune la plus étendue sur le département.
- 6693 habitants.

Entretien avec **Mme Françoise GABORIT**, adjointe à la communication, responsable du concours communal "le Paysage de Votre Commune" et **M. Damien FAVREAU**, agent communal des espaces verts.

4

La Feuille : "Pourriez-vous nous décrire précisément l'identité de votre commune, avec ses atouts et ses contraintes ?

Françoise Gaborit : Je pense que la diversité des paysages (bocage, marais salé, littoral, forêt, plaine...) est notre atout principal. Le fait d'avoir un territoire agricole nous permet de maîtriser l'urbanisation, et de réfléchir au développement de la commune raisonnablement. Les activités économiques sont nombreuses. Nous disposons d'un grand nombre de points d'attractions touristiques sur le territoire : Port Bourgenay, le Château de Talmon, le Musée automobile, l'Hippodrome, l'Aquarium, Vendée Air Parc...

Damien Favreau : Si les 9 200 hectares de la commune sont un formidable atout, c'est aussi un point faible avec 200 km de voirie ! De nombreux villages importants composent la commune : La Guittière, Quarry Pigeon, Le Moulin des Landes..., ce qui disperse géographiquement un peu plus notre travail.

Françoise Gaborit : Le dynamisme communal repose aussi sur les associations, très bien représentées ici. Elles sont au nombre de 120. La présence du Port de Bourgenay, du port ostréicole de la Guittière et du littoral en général constituent évidemment un atout incontournable pour le tourisme local.

La Feuille : Le jury départemental a visité cet été la commune, et l'a sélectionné pour la présenter au jury régional, qui passera l'année prochaine. Que signifie pour vous cette distinction, et plus largement le concours "le paysage de votre commune" ?

Françoise Gaborit : Maintenant que nous avons été sélectionnés au niveau départemental, nous espérons, bien sûr, gagner la labellisation et la première fleur des "Villes et Villages fleuris". En tout cas, nous ferons le maximum pour l'obtenir. Cette labellisation sera le résultat d'un travail de longue haleine pour toute l'équipe. Le concours "le paysage de votre commune" nous permet également de nombreux échanges avec d'autres communes voisines. Nous participons aussi pour le bien-être des habitants. Je crois qu'il est toujours plus agréable de traverser une commune paysagée. Ce concours nous permet d'accentuer nos efforts pour l'amélioration du cadre de vie des Talmonnais.

La Feuille : Lors du passage du jury, nous avons fait une halte dans un lotissement. Pourriez-vous nous en dire plus sur cet espace ?

Damien Favreau : Il s'agit du Domaine Saint Martin. Ce lotissement date des années 90, et a été conçu par un aménageur privé. Il est devenu communal depuis cinq ans environ. ● ● ●

••• La commune a, dès le départ, porté le projet, car les aménagements paysagers correspondent complètement aux projets communaux. Les essences déjà présentes ont été conservées (chêne vert notamment), ainsi que des espaces enherbés. Les voiries sont accompagnées par des plantations d'arbustes en pleine terre, ce qui permet de sécuriser les piétons de la route.

“nous participons au concours pour le bien-être des habitants”

Françoise Gaborit : La commune souhaite reconduire un projet du même type pour l'aménagement de la ZAC des Minées. Les haies vont être conservées avec, au pied, des noues enherbées, qui faciliteront l'entretien.

Les élus souhaitent impliquer de plus en plus les services techniques, et notamment les espaces verts, aux projets communaux. Les lotisseurs font également appel aux services, pour prendre des conseils sur le choix des végétaux, par exemple.

La Feuille : Quelles sont aujourd'hui vos orientations par rapport à l'entretien des espaces verts ?

Damien Favreau : Depuis quelques années, le nombre de permis de construire augmente avec une croissance des surfaces d'espaces verts. C'est pourquoi il a fallu trouver des solutions pour rationaliser le temps de travail. Nous souhaitons réellement diminuer le désherbage chimique, mais il

faut trouver des méthodes concrètes alternatives. Pour les massifs, nous installons un paillage à base de déchets de taille broyés. L'objectif est de retirer toutes les toiles tissées et plastiques pour les remplacer par des paillages biodégradables. Depuis l'année dernière, tous nos pieds d'arbres sont végétalisés avec des bulbes naturalisables et des plantes vivaces. Le plus difficile sera de faire accepter aux habitants qu'il y ait un peu d'herbe devant chez eux, et surtout de leur expliquer pourquoi.

“expliquer aux habitants pourquoi il y a un peu d'herbe devant chez eux”

La Feuille : Utilisez-vous des supports de communication précis pour sensibiliser les habitants ?

Françoise Gaborit : Nous éditons notre bulletin municipal en début d'année, qui reprend toutes les activités de la vie communale. Dans ce numéro, nous consacrons un article qui s'intitule “environnement – cadre de vie”, et plusieurs pages dédiées à ESTUAIRE, association de gestion et protection de l'environnement. Puis, trois lettres d'informations paraissent dans l'année.

Damien Favreau : Sur le prochain document, nous voulons expliquer à la population notre démarche par rapport à la lutte intégrée, c'est-à-dire l'introduction de coccinelles *Adalia bipunctata* pour limiter l'invasion des pucerons sur les tilleuls. Il nous paraît nécessaire d'exposer aux habitants les objectifs de cette action ■



▲ le Domaine Saint-Martin: un aménagement paysager qui s'appuie sur la forêt existante.



tomates, photo : Audrey Boisseau, pour le Potager Extraordinaire

LE POTAGER EXTRAORDINAIRE

6

LE POTAGER EXTRAORDINAIRE a vu le jour en 1995, grâce à M. Michel Rialland, passionné de cucurbitacées. Une rencontre avec M. Claude Figureau, directeur du Jardin des Plantes de Nantes, fut déterminante. En lui offrant des graines de 180 variétés, il lui demande d'expérimenter cette famille de Cucurbitacées, et de présenter les plantations au grand public.

L'expérience fut très concluante puisque 2000 visiteurs ont été accueillis durant l'été 1994. Le conseil municipal de La Mothe Achard décide alors d'acquérir l'ancienne ferme des Mares avec un terrain de deux hectares, et encourage la création d'une association pour la gestion du jardin.

Dès 1995, lors de son inauguration, le Potager Extraordinaire présente une collection de 300 taxons de cucurbitacées. Elle s'est depuis enrichie, avec notamment des variétés horticoles et botaniques. Aujourd'hui, les activités du Potager sont à la fois touristiques, pédagogiques et sociales.

L'objectif est de sensibiliser les différents publics à l'environnement et à la préservation de la biodiversité. L'association est financée par la commune de La Mothe Achard, la Communauté de communes du Pays des Achards, le Conseil Général de la Vendée, et différents partenaires privés. Elle est actuellement présidée par M. Olivier Rialland.



Audrey Boisseau, pour le Potager Extraordinaire

▲ mélange de fleurs bisannuelles propice au développement de la faune.

ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Des visites guidées sont proposées aux touristes de juin à octobre, avec de nombreux modes de découverte, du plus scientifique au plus ludique. Les nouvelles pratiques d'entretien du jardin écologique sont mises en avant : la gestion de l'eau, le compostage, le paillage biodégradable, les associations de plantes...

Organisée le premier dimanche d'octobre, **la Fête de la Citrouille** est devenue un événement local : la fréquentation totale est de 6000 personnes ! Le point d'orgue de la journée reste le Concours du plus Gros Potiron. Des ateliers sont également proposés : cuisine des herbes, des fleurs, des algues, des courges, sculpture sur légumes...

ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Le Potager Extraordinaire accueille chaque année jusqu'à 3000 scolaires. L'association La Cicadelle gère les ateliers pédagogiques depuis cette année. La biodiversité, l'éducation à l'environnement et la dégustation de produits du jardin sont des exemples de thématiques abordées.

ACTIVITÉS SOCIALES

Depuis 1998, le Potager a ouvert un Chantier Collectif d'insertion. L'association a enrichi l'objet initial de ses statuts pour promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle de publics en difficulté. Elle a pour mission d'encadrer les chantiers d'insertion, et de suivre le parcours socioprofessionnel des personnes, selon une convention avec le Conseil Général. L'atelier dispose de huit postes en contrats d'avenir. L'objectif est d'accompagner des personnes en difficulté, par l'intérêt qu'elles peuvent porter au jardin : semis, plantation, entretien, arrosage... Les activités proposées possèdent un véritable pouvoir d'insertion, tout d'abord sociale.

infos pratiques

LE POTAGER EXTRAORDINAIRE

Les Mares

85150 LA MOTHE ACHARD

tél/fax : 02 51 46 67 83

www.potagerextraordinaire.com

contact@potagerextraordinaire.com



PUBLICATIONS

LA BIODIVERSITÉ AU JARDIN



Le CAUE de la Vendée vient de réaliser un dépliant proposant aux particuliers des conseils techniques pour attirer les insectes utiles au jardinier. En effet, certains animaux assurent des missions bénéfiques pour le jardin : ce sont les auxiliaires.

Un entretien adapté du jardin permet de préserver cette biodiversité : bannir tout traitement chimique, planter des végétaux adaptés, opter pour un paillage biodégradable ■

BIEN CONSTRUIRE DANS LE PAYS DE VENDÉE, SÈVRE, AUTISE



Voici le quatrième numéro de la collection «Bien Construire en...». Le CAUE de la Vendée a porté son attention sur un périmètre comprenant les environs de Foussais-Payré, Saint Hilaire des Loges et Maillezais, qu'il a intitulé le Pays de Vendée, Sèvre, Autise.

Ouvrage synthétique et complet de 140 pages, riche de plus de 300 illustrations, Bien Construire dans le Pays de Vendée, Sèvre, Autise aborde, thème par thème, les points à connaître : de la prise en compte du paysage environnant à l'analyse des bâtiments remarquables, de la présentation de la législation aux essences à planter, du principe d'implantation de la maison aux coordonnées des acteurs administratifs, cet ouvrage se révélera vite indispensable à qui veut faire construire sa maison dans le Pays de Vendée, Sèvre, Autise ■

BIEN CONSTRUIRE, CONSEILS PRATIQUES



A la suite de la réforme administrative du permis de construire du 1er octobre 2007, le CAUE de la Vendée a réalisé un document synthétisant toutes les dernières informations relatives à un projet de construction.

"Bien construire, conseils pratiques" est le volet technique de la collection "Bien construire en...", et, actualisé et édité à part, se présente comme l'actualisation des informations que vous avez pu trouver dans "Bien Construire dans le Talmondais", "Bien Construire dans le Pays de Pouzauges", "Bien Construire dans le Pays de Beauvoir sur Mer", "Bien Construire dans le Pays de Vendée, Sèvre, Autise" (et bientôt Bien Construire dans le Pays de Luçon) ■

Ces documents sont disponibles gratuitement au CAUE de la Vendée. Vous pouvez aussi les télécharger en version pdf sur notre site : <http://www.caue85.com>



LA FEUILLE N°9 - OCTOBRE 2008

le journal du concours "le Paysage de Votre Commune"
rédaction: Aline Alard / conception graphique: Pascal Maurand / CAUE 85
imprimé sur du papier recyclé

CAUE de la Vendée

45, boulevard des Etats-Unis, bp 685, 85017 La Roche sur Yon cedex
tel 02 51 37 44 95 fax 02 51 44 83 26
<http://www.caue85.com> <http://www.caue85.com/pvc85/accueil.html>

VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

caue
DE LA VENDÉE